

L'an deux mil dix-sept, le 02 mars 2018 le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux février, s'est réuni à la mairie de Cussac à 18h00, sous la présidence de Monsieur Luc GABETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

ETAIENT PRESENTS : Annie BARATEAU, Frédéric CHALEIX, Dominique CHAMBON, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Robert DUFOUR, Jean-Pierre DUROUSSEAU, Solange FREDON, Luc GABETTE, Paola GABORIAU (arrivée à la question n°5, point n°2), Marie-Jeanne LATHIERE, Josiane LEFORT, Patrick REY.

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir : Bruno NAULEAU (procuration à S. FREDON), Julie PEPIN (procuration à P. GABORIAU), Josette LAPOUGE (MJ. LATHIERE)

ABSENT(S) (sans procuration) : Arrivée de Patrick Rey 18h19 (Question n°1)– Paola Gaboriau 19h07

Secrétaire de séance désigné : Annie BARATEAU

Conseil Municipal du 02/03/2018 – Compte rendu

Après avoir approuvé le compte rendu de la précédente réunion du conseil Municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus ;

Point n° 1 : Le plaidoyer des associations

Association des Amis de la Maison de Pays

Créée en février 2017 – mis en place des marchés médiévaux et du marché de Noël. D'autres projets à venir sur Cussac, notamment deux guinguettes. Associations avec un peu plus de 10 adhérents, ayant réalisé trois manifestations sur le territoire de Cussac, avec un retour financier positif.

Point n° 2 : Décision du maire prise par délégation du conseil municipal

Néant

Point n°3 : Le point sur l'installation de la nouvelle communauté de communes « Ouest Limousin »

Réflexion sur la fusion toujours en cours ainsi que le passage de la compétence voirie.

Point n°4 : Comptes de gestion 2017 : Présentation et approbation des comptes

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établi par le comptable, pour l'année 2017, pour l'ensemble des budgets communaux, lesquels sont conformes aux comptes administratifs de l'ordonnateur et précise que ces derniers doivent être adoptés.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité 13 sur 13 (Madame GABORIAU, ayant une procuration et n'étant pas présente, les voix ne s'appliquent pas)

Point n°5 : Comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes

Budget principal 2017 :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
REPORT DÉFICITAIRE N-1 (-)	211 938,46	REPORT DÉFICITAIRE N-1	0,00
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	0,00	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	744 191,97
		PART DE N-1 AFFECTEE EN N	377 738,46
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 036 318,89	DÉPENSES DE L'EXERCICE	883 372,49
RECETTES DE L'EXERCICE	1 228 231,94	RECETTES DE L'EXERCICE	1 269 493,68
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	191 913,05	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	386 121,19
<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	-20 025,41	<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	752 574,70
		TOTAL À AFFECTER	752 574,70
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	157 500,00	AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT	157 525,41
RESTES A RÉALISER RECETTES	20 000,00	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	595 049,29
TOTAL RESTA À RÉALISER	-137 500,00	C'est-à-dire qui peut être affecté à l'investissement ou capitalisé en fonctionnement. (ligne 002)	
BESOIN DE FINANCEMENT	-157 525,41		

CA budget principal = adopté à l'unanimité des votants 12/12 (Le maire s'étant retiré du vote)

Budget Assainissement 2017 :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
REPORT DÉFICITAIRE N-1 (-)	0,00	REPORT DÉFICITAIRE N-1	0,00
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	20 895,32	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	121 769,10
		PART DE N-1 AFFECTEE EN N	0,00
DÉPENSES DE L'EXERCICE	56 719,24	DÉPENSES DE L'EXERCICE	43 566,26
RECETTES DE L'EXERCICE	47 594,60	RECETTES DE L'EXERCICE	79 988,78
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	-9 124,64	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	36 422,52
<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	11 770,68	<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	158 191,62
		TOTAL À AFFECTER	158 191,62
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	25 000	AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT	0,00
RESTES A RÉALISER RECETTES	20 000	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	158 191,62
TOTAL RESTA À RÉALISER	-5 000	C'est-à-dire qui peut être affecté à l'investissement ou capitalisé en fonctionnement (ligne 002)	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00		

CA budget assainissement= adopté à l'unanimité des votants 12/12 (Le maire s'étant retiré du vote)

Budget Lotissement les Nénuphars 2017

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
REPORT DÉFICITAIRE N-1 (-)	0.00	REPORT DÉFICITAIRE N-1	-20 782,50
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	152 922.65	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	0.00
		PART DE N-1 AFFECTEE EN N	0,00
DÉPENSES DE L'EXERCICE	208 109.69	DÉPENSES DE L'EXERCICE	211 062.97
RECETTES DE L'EXERCICE	182 306.01	RECETTES DE L'EXERCICE	215 921.47
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	-25 803.68	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	4 858.50
<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	127 118.97	<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	-15 924.00
		TOTAL À AFFECTER	
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	0,00	AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT	0,00
RESTES A RÉALISER RECETTES	0,00	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	0.00
TOTAL RESTA À RÉALISER	0,00	C'est-à-dire qui peut être affecté à l'investissement ou capitalisé en fonctionnement.(ligne 002)	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00		

CA budget lotissement les Nénuphars= adopté à l'unanimité des votants 12/12 (Le maire s'étant retiré du vote)

ZA LA Jalade 2017

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
REPORT DÉFICITAIRE N-1 (-)	11 686.00	REPORT DÉFICITAIRE N-1	0,00
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	0.00	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	0,00
		PART DE N-1 AFFECTEE EN N	0,00
DÉPENSES DE L'EXERCICE	0,00	DÉPENSES DE L'EXERCICE	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	0.00	RECETTES DE L'EXERCICE	0.00
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	0.00	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	0.00
<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	-11 686.00	<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	0.00
		TOTAL À AFFECTER	0.00
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	0,00	AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT	11 686,00
RESTES A RÉALISER RECETTES	0,00	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	0.00
TOTAL RESTA À RÉALISER	0,00	C'est-à-dire qui peut être affecté à l'investissement ou capitalisé en fonctionnement.(ligne 002)	
BESOIN DE FINANCEMENT	11 686.00		

CA budget ZA LA Jalade = adopté à 11 voix pour et 1 abstention (Le maire s'étant retiré du vote)

Budget Pénéloüs 2017

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
REPORT DÉFICITAIRE N-1 (-)	0,00	REPORT DÉFICITAIRE N-1	0,00
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	5 247,12	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	0,00
		PART DE N-1 AFFECTEE EN N	0,00
DÉPENSES DE L'EXERCICE	0,00	DÉPENSES DE L'EXERCICE	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	0,00	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	0,00
<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	5 247,12	<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	0,00
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	0,00	TOTAL À AFFECTER	0,00
RESTES A RÉALISER RECETTES	0,00	AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL RESTA À RÉALISER	0,00	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00	C'est-à-dire qui peut être affecté à l'investissement ou capitalisé en fonctionnement.(ligne 002)	

CA budget lotissement les Nénuphars= adopté à l'unanimité des votants 12/12 (Le maire s'étant retiré du vote)

5.2 Affectations de résultats :

Budget Principal

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
REPORT DÉFICITAIRE N-1 (-)	211 938,46	REPORT DÉFICITAIRE N-1	0,00
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	0,00	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	744 191,97
		PART DE N-1 AFFECTEE EN N	377 738,46
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 036 318,89	DÉPENSES DE L'EXERCICE	883 372,49
RECETTES DE L'EXERCICE	1 228 231,94	RECETTES DE L'EXERCICE	1 269 493,68
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	191 913,05	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	386 121,19
<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	-20 025,41	<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	752 574,70
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	157 500,00	TOTAL À AFFECTER	752 574,70
RESTES A RÉALISER RECETTES	20 000,00	AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT	157 525,41
TOTAL RESTA À RÉALISER	-137 500,00	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	595 049,29
BESOIN DE FINANCEMENT	-157 525,41	Dont en fonctionnement (ligne 002)	495 049,29
		Supplément en investissement (1068)	100 000,00

→ Décision à l'unanimité des votants (15/15), Madame GABORIAU étant arrivée, Monsieur le Maire participant,

Pour les autres budgets, pas d'affectations de résultats.

Point n°6 : Remplacement de la tondeuse autoportée suite à vol par effraction : attribution du marché

Monsieur Frédéric CHALEIX, rappelle à l'Assemblée délibérante, le vol par effraction subi par la commune en septembre 2017, ayant conduit au vol d'un certain nombre de matériels d'entretien des espaces verts, dont une tondeuse autoportée ISEKI achetée en juin 2013, neuve pour une valeur de 21 672€.

Nécessaire au bon fonctionnement du service, il précise que la question du renouvellement de ce matériel est incontournable, mais qu'elle restait en suspend le temps que l'on en sache plus sur le montant d'indemnisation du préjudice, par les assurances. L'importance du reste à charge financier de la commune, pouvant jouer sur le choix d'opter pour du matériel neuf, ou d'occasion.

Une consultation a été faite auprès de 4 entreprises :

<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Observations</u>	<u>% d'écart/ Offre la plus économique</u>
Martaillé Motoculture, <i>Pageas (87)</i>	18119.57€	Remplacement à l'identique Iseki TGX237	+10.15%
Piegutaine motoculture, <i>Piégut Pluviers (24)</i>	16638.40€	Remplacement à l'identique Iseki TGX237	+1.15%
SERGE LATHIERE, <i>Saint-Mathieu (87)</i>	18900.00€	Remplacement à l'identique Iseki TGX237	+14.89%
LIMAGRI MOREAU, <i>Saint Victurnien (87)</i>	16450.00€	Matériel proposé équivalent Kubota BX2350D	0

Compte tenu de l'analyse des devis réalisée par lui-même, Monsieur CHALEIX propose à l'assemblée délibérante, de délaisser l'offre de Limagri Moreau, proposant un matériel équivalent sur la marque, compte tenu du fait que la marque ISEKI était globalement satisfaisante à l'achat, et surtout sur le fonctionnement au quotidien.

Il propose alors, sur les trois offres restantes proposant le même matériel, d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante financièrement à savoir PIEGUTAINÉ MOTOCULTURE, la plus avantageuse en termes d'investissement ; et sur l'après-vente, en fonctionnement.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à 14 pour – 1 contre

Remplacement de l'autre petite tondeuse HUSQVARNA

Monsieur Frédéric CHALEIX, rappelle qu'en plus de la tondeuse ISEKI TXG 237, les services techniques municipaux disposent d'une autre petite tondeuse autoportée, qui devient également vieillissante, et dont les frais de réparation commencent à être importants.

Etant donné qu'une consultation était en cours, pour réaliser le remplacement de la tondeuse ISEKI volée, Monsieur CHALEIX précise qu'il en a profité pour réaliser une seconde consultation qui pourrait permettre lorsqu'elles sont additionnées, d'avoir des avantages plus poussés au niveau financier.

En conséquence, il présente les résultats de la consultation opérée entre les 4 mêmes prestataires :

<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant de la reprise de la tondeuse actuelle</u>	<u>Montant TTC d'achat (reprise incluse)</u>	<u>Observations</u>
Martaillé Motoculture, <i>Pageas (87)</i>	9 774.17€	- 2 274.14 sur le HT	9 000€	Rider Husqvarna R418TS
Piegutaine motoculture, <i>Piégut Pluviers (24)</i>	8 190.00€	-1 500€ sur le HT	8 028€	Rider Husqvarna R418TS
SERGE LATHIERE, <i>Saint-Mathieu (87)</i>	4 500.00€	-800€ sur le TTC	4 600€	Tondeuse SNAPPER ztx150
LIMAGRI MOREAU, <i>Saint Victurnien (87)</i>	9 166.67€	-2 500€ sur le TTC	8 500€	Rider Husqvarna R418TS

Point n°7 : Informatisation des écoles : attribution du marché

2 devis – retenu Mémolim pour 8 tablettes avec housses plus mallettes 3 776 €. Etant donné le montant du marché, une décision du maire sera réalisée (le marché étant inférieur à 4000euros HT). Pas de décision

Point n°8 : Aménagement école primaire : remplacement des portes d'entrée côté cantine

Monsieur Frédéric CHALEIX, précise à l'assemblée générale l'état avancé de vétusté de certaines portes au niveau de l'école primaire, et plus précisément du côté de la cantine donnant également accès aux salles de classes à l'étage du bâtiment. La question de leur remplacement se pose à ce jour, du fait de l'usure prématurée de certaines, permettant également de se mettre à jour au niveau de l'accessibilité comme, l'agenda d'accessibilité de la commune le prévoit.

Il précise que ce remplacement concernerait plus précisément les trois portes : celle permettant d'accéder à la cantine, côté parking, celle permettant d'accéder à la cantine, et aux salles de classe de l'étage côté cour, et la porte de secours de la cantine, près du préau.

Il donne alors présentation des résultats de la consultation réalisée auprès de 4 entreprises locales, consultation, faite en directe, en toute « liberté » compte tenu que nous sommes dans un marché public inférieur à 25 000€ HT :

<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Observations</u>
BRANDY VM, <i>Aixe sur Vienne (87)</i>	7 711.00€	Remplacement de 3 portes
EURL MEB, Pascal RASSAT, <i>Chalus (87)</i>	9 250.61€	Remplacement de 3 portes
Carmona et Fils, <i>La Coquille (24)</i>	7 025.00€	Remplacement de 3 portes
SAS JMC Menuiseries, <i>Cussac (87)</i>	10 117.91€	Remplacement de 2 portes

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à 13 pour – 1 contre – 1 abstention

Point n°9 : Hangar communal de stockage : adoption de la convention d'occupation pour une centrale solaire avec la Citoyenne Solaire.

La citoyenne solaire, propose une convention pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le hangar de stockage bois de la commune, en dessous de La Fontanelle. Tout serait à la charge de l'entreprise dans l'installation et la gestion des panneaux.

La convention serait pour une durée de 20 ans, et permettrait d'obtenir une redevance, équivalente à 3% du chiffres d'affaires récoltés.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°10 : Questions diverses,

- ❖ 1. Achat de la borne électrique et de l'eau sous la halle pour 4 600 € auprès de l'entreprise BATIFOIX ;
- ❖ 2. Travaux de la Fontaine supplément pour branchement de 1 835 € = travaux de raccordement électrique, avec tranchée VRD, par l'entreprise CMCTP contre un devis de Batifoix pour un montant de 4 392.50€ HT
- ❖ 3. Le Syndicat Musique demande aux communes de bien vouloir se positionner sur l'acceptation de la sortie des 5 communes demandereses (La Chapelle-Montbrandeix, Champsac, Saint-Bazile, Marval et Maisonnais sur Tardoire) Ces dernières bloquant l'avancée du syndicat. Il est demandé à la commune de Cussac de revenir sur sa décision du 22 décembre 2017 n°2017/100. A 14 voix pour et 1 voix contre, il est décidé d'accepter la sortie des 5 communes ;

Plus d'autres questions, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h22

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.